



INCIDENT MAH1

Le Jeudi 28 Mars 2019,

Lors du retour promenades condamnés à 15 heures 40, **UN** détenu décide de se retrancher au fond de la cour et de ne pas réintégrer .

Le surveillant en poste remarque dans sa main une arme artisanale.

Le détenu n'ayant aucune revendication spéciale mais refusant catégoriquement de remonter en cellule, les ERIS seront appelés en renfort afin de mettre un terme à l'incident et de maîtriser l'individu récalcitrant.

Bizarrement, ce détenu avait changé de bâtiment suite à un refus de réintégrer le 07 Mars 2019 lors d'un mouvement collectif sur la MAH2...jusqu'à l'intervention des ERIS et avait été placé au QD... d'où il était sorti le 26 Mars pour aller à la MAH1...

Les ERIS montreront une fois de plus leur professionnalisme, avec l'accord de la Direction, en utilisant les moyens dont ils disposent le FAP et le LBD.

Le détenu sera maîtrisé et conduit au Quartier Disciplinaire.

FORCE OUVRIERE félicite l'ensemble des agents pour cette intervention.

FORCE OUVRIERE remercie et souligne l'intervention des **ERIS** pour leur professionnalisme qui n'est plus à démontrer.

FORCE OUVRIERE demande que ce détenu, à l'issue de sa peine au Quartier Disciplinaire soit transféré sans attendre qu'il refuse de réintégrer une troisième fois.

Peut-être aurait-il dû l'être dès la première fois ?

Pour le Bureau Local

Jérôme COMBELLES

Marylin NOUAILLES